

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **06 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC- DFK International représenté par Hichem AMOURI.

BILAN
arrêté au 31/12/2015
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	72 515 400	78 153 257
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 275 445	3 151 551
b - Obligations et Valeurs assimilées		69 134 372	74 692 725
c - Autres Valeurs		105 584	308 981
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		41 703 368	34 412 512
a - Placements monétaires	3-3	21 510 088	16 559 483
b - Disponibilités		20 193 280	17 853 029
AC 3 - Créances d'exploitation	4	14	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		114 218 783	112 671 609
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	136 439	131 463
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	444 296	441 306
TOTAL PASSIF		580 734	572 769
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-5	108 851 773	107 462 761
CP 2 - Sommes distribuables		4 786 275	4 636 079
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		459	666
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 785 816	4 635 413
ACTIF NET		113 638 048	112 098 840
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		114 218 783	112 671 609

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2015
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 603 857	3 888 375
a - Dividendes		125 117	114 891
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 470 486	3 750 665
c - Revenus des autres valeurs		8 255	22 819
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 049 210	1 595 771
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 653 067	5 484 146
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	527 331	519 936
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 125 736	4 964 210
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	179 019	177 557
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 946 717	4 786 653
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 160 901	- 151 240
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 785 816	4 635 413
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		160 901	151 240
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 208	7 610
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 000	-945
* Frais de négociation de titres		-855	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 945 655	4 793 318

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31/12/2015

(Unité : en Dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	4 946 717	4 786 653
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 208	7 610
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 000	- 945
d - Frais de négociation de titres	- 855	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 515 816	4 446 187
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	90 518 981	111 950 536
* Capital	88 793 800	109 478 500
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 317 528	- 1 618 965
* Régularisations des sommes distrib.	3 042 710	4 091 001
b - Rachats	89 409 612	117 836 638
* Capital	87 381 900	115 113 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 295 703	- 1 699 885
* Régularisation des sommes distrib.	3 323 415	4 423 523
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 539 208	- 5 538 971
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	112 098 840	117 637 811
b - En fin de l'exercice	113 638 048	112 098 840
<u>AN 5 - Nombre d'action</u>		
a - En début de l'exercice	1 090 479	1 146 824
b - En fin de l'exercice	1 104 598	1 090 479
VALEUR LIQUIDATIVE	102,877	102,798
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,21%	4,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2015

(Unité en Dinars)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2015, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations et valeurs similaires. Selon la nouvelle méthode, les obligations et valeurs similaires sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à 72 515 400 Dinars, contre un solde de 78 153 257 Dinars au 31/12/2014. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2015, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31/12/2015	% actif	Note/garantie
Titres de l'Etat		6 500 000,000	6 675 550,685	5,84%	
EMPRUNT NATIONAL 2014	60 000	6 000 000,000	6 157 709,589	5,39%	-
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000,000	517 841,096	0,45%	-
Obligations de sociétés		60 915 519,355	62 458 821,077	54,68%	
AIL 2012-1	8 000	320 000,000	329 694,426	0,29%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 199 600,000	1 212 889,994	1,06%	-
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	899 758,846	910 019,042	0,80%	-
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	299 315,116	302 735,182	0,27%	-
AMEN BANK 2010	40 000	2 666 377,143	2 706 588,921	2,37%	-
AMEN BANK 2011/1	40 000	2 400 000,000	2 431 040,000	2,13%	-
ATB 2007/1	20 000	1 360 000,000	1 404 405,358	1,23%	-
ATL 2012-1	10 000	400 000,000	411 592,329	0,36%	BBB
ATL 2013/1	10 000	1 000 000,000	1 037 856,438	0,91%	BBB
ATL 2013-2	5 000	500 000,000	503 698,361	0,44%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	514 272,000	535 716,618	0,47%	-
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	800 000,000	837 137,534	0,73%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	800 000,000	823 873,224	0,72%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	200 000,000	200 386,630	0,18%	BB+
BH 2009	75 000	5 190 050,000	5 190 651,245	4,54%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	2 142 000,000	2 201 699,007	1,93%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 428 000,000	1 466 389,974	1,28%	-
BNA 2009	25 000	1 499 800,000	1 547 410,354	1,35%	-
BTE 2009	30 000	1 200 000,000	1 214 872,131	1,06%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	350 000,000	354 427,023	0,31%	-
BTE 2011	10 000	800 000,000	834 635,383	0,73%	-
BTK 2009 (C)	15 000	999 750,000	1 037 390,841	0,91%	-
BTK 2012-1	10 000	571 450,000	575 148,499	0,50%	-
CHO2009	7 000	350 000,000	351 894,557	0,31%	BIAT
CHO-2009	2 000	100 000,000	100 012,589	0,09%	BIAT
CIL 2011/1 FX	5 000	100 000,000	103 857,534	0,09%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	100 000,000	103 863,987	0,09%	BBB

CIL 2012/1	5 000	200 000,000	207 285,479	0,18%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	300 000,000	301 196,712	0,26%	BBB-
E S AMEN BANK 2008	7 500	491 250,000	508 078,767	0,44%	-
HL 2012/1	4 000	160 000,000	162 248,767	0,14%	BB
HL 2013/1	10 000	600 000,000	620 779,398	0,54%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000,000	524 728,219	0,46%	BB
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	100 000,000	101 487,213	0,09%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	100 000,000	101 487,213	0,09%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	160 000,000	164 721,311	0,14%	A B
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000,000	2 612 904,110	2,29%	A-
SERVICOM 2012	8 000	480 000,000	500 688,658	0,44%	BB
STB 2008/1	5 000	285 156,250	294 044,827	0,26%	-
STB 2008/2	25 000	1 562 500,000	1 633 065,069	1,43%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 333 000,000	1 376 856,429	1,21%	-
TL 2011-2	30 000	600 000,000	604 994,098	0,53%	BBB+
TL 2012-1	10 000	800 000,000	823 780,821	0,72%	BBB+
TL 2012-2	15 000	900 000,000	943 620,165	0,83%	BBB+
CIL 2015-2	3 000	300 000,000	303 168,986	0,27%	BBB-
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	800 000,000	834 567,890	0,73%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	500 000,000	515 978,142	0,45%	-
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	800 000,000	815 422,951	0,71%	-
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	1 799 490,000	1 835 833,798	1,61%	-
UIB 2011-1	30 000	2 400 000,000	2 442 302,951	2,14%	-
UIB 2011-2	35 000	1 999 550,000	2 086 430,174	1,83%	-
UIB 2012-1	10 000	714 200,000	749 308,115	0,66%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	480 000,000	485 817,863	0,43%	BB
ATL 2014-2	10 000	800 000,000	828 579,672	0,73%	BBB
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	800 000,000	826 511,781	0,72%	BB+
ES ATTIJARI LEASING 2014	5 000	500 000,000	500 508,197	0,44%	B+
HL 2014-1	6 000	600 000,000	606 462,246	0,53%	BB-
TL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 002 898,361	0,88%	BBB+
ATL 2014-3	5 000	500 000,000	527 151,781	0,46%	BBB
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	1 000 000,000	1 042 310,137	0,91%	BB+
CIL 2015-1	5 000	500 000,000	516 721,311	0,45%	BBB
HL 2015-1	10 000	1 000 000,000	1 041 516,712	0,91%	BB
ATL 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 059 025,137	1,80%	BBB
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	1 000 000,000	1 010 218,082	0,88%	-
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	400 000,000	400 471,257	0,35%	BB+
Emp Sub HL 2015-01	5 000	500 000,000	503 130,302	0,44%	B
ES TL 2013	16 000	960 000,000	995 840,000	0,87%	BB+
CIL 2014-2	3 000	300 000,000	316 790,794	0,28%	BBB-
FCC		105 068,400	105 583,535	0,09%	
FCC BIAT-CREDIMMO1 (P2)	400	105 068,400	105 583,535	0,09%	A1.TN
OPCVM		3 222 891,127	3 275 445,201	2,87%	
AMEN TRESOR SICAV	30 941	3 222 891,127	3 275 445,201	2,87%	
Total Général		70 743 478,882	72 515 400,498	63,49%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2014	76 275 203	1 821 395	56 659	78 153 257	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	7 532 595			7 532 595	
Titres d'Etat	-			-	
Titres OPCVM	125 102			125 102	
Remboursement et cession de l'exercice					
Annuités et cession des obligations des sociétés	-12 987 244			-12 987 244	3 898
Annuités et cession des titres d'Etat	-			-	-2 898*
Annuités et cession des FCC	-202 178			-202 178	
Cession de titres OPCVM	-			-	
Variation des Plus ou moins values potentielles			-1 208	-1 208	
Ajustement de la moins value sur BTA à amortir			-2 898	-2 898	
Variation des intérêts courus		-102 027		-102 027	
Solde au 31/12/2015	70 743 479	1 719 368	52 554	72 515 400	1 000

*Il s'agit d'une rectification de l'amortissement comptable de la moins value sur la ligne BTA

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 3 603 857 Dinars du 01/01/2015 au 31/12/2015, contre 3 888 375 Dinars du 01/01/2014 au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
-Revenus des obligations	3 290 776	3 407 104
- Revenus des titres de l'Etat	179 710	343 562
- Revenus des FCC (*)	8 255	22 819
- Dividendes	125 117	114 891
Total	3 603 857	3 888 375

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à 21 510 088 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur au 31/12/2015	Garant/ Notes	% Actif
<i>Billets de Trésorerie</i>		9 808 112,991	10 056 829,731		8,80%
BDT070915/050116SERVICOM*	40	1 959 707,555	1 998 656,919	-	1,75%
BDT290411/290416SIH MOURADI	1 000	1 000 000,000	1 035 677,778	BH	0,91%
BDT290411/290416SPT MAHDIA	1 000	1 000 000,000	1 035 677,778	BH	0,91%
BDT211215/100316SOPIVEL	20	987 401,575	989 133,858	-	0,87%
BDT080715/040116LOUKIL**	10	4 861 003,861	4 997 683,398	-	4,38%
<i>Certificat de Dépôt</i>		11 424 695,353	11 453 258,461		10,03%
CD061215/250116ML	2	992 079,208	996 198,020	F3	0,87%
CD061215/250116UNIFACTOR	4	1 983 940,602	1 992 291,489	B	1,74%
CD111115/100116UNIFACTOR	2	990 253,540	998 538,031	B	0,87%
CD221215/210116ML	2	995 228,628	996 819,086	F3	0,87%
CD231215/010216ML	4	1 987 301,587	1 990 158,730	F3	1,74%
CD241215/12022016ML	4	1 984 158,416	1 986 693,070	F3	1,74%
CD291215/280116ML	3	1 492 842,942	1 493 558,648	F3	1,31%
CD311215/100116BHALAIN SAVARY	2	998 890,430	999 001,387	-	0,87%
Total		21 232 808,344	21 510 088,192		18,83%

* Le billet de trésorerie émis par la société SERVICOM et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement de titres coté en garantie de remboursement du billet.

** Le billet de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group (LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement du billet.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015, à 2 049 210 Dinars contre 1 595 771 Dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts des comptes à terme	886 228	896 923
Intérêts des billets de trésorerie	633 517	659 600
Intérêts des certificats de dépôt	529 465	39 248
Total	2 049 210	1 595 771

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER		
Montant	107 462 761	113 009 676
Nombre de titres	1 090 479	1 146 824
Nombre d'actionnaires	1001	995
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	88 793 800	109 478 500
Régl. des sommes non distribuables	-1 317 528	-1 618 965
Nbre de titres émis	887 938	1 094 785
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	87 381 900	115 113 000
Régl. des sommes non distribuables	-1 295 703	-1 699 885
Nbre de titres rachetés	873 819	1 151 130
AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL		
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-1 208	7 610
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	1 000	-945
Frais de négociation de titres	-855	
CAPITAL AU 31 DECEMBRE		
Montant	108 851 773	107 462 761
Nombre de titres	1 104 598	1 090 479
Nombre d'actionnaires	1012	1001

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à 136 439 Dinars contre 131 463 Dinars au 31/12/2014, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire à payer	135 259	130 283
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	136 439	131 463

3-7 Autres créiteurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à 444 296 Dinars contre 441 306 Dinars au 31/12/2014, et détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 033	382 145
Etat retenues à la source	26	26
Honoraires du commissaire aux comptes	34 759	33 283
Redevances CMF à régler	10 010	9 679
TCL à payer	1 317	1 023
Autres rémunérations	150	150
Total	444 296	441 306

3-8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à 1 180 DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôt avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien. La charge de gestion du 01/01/2015 au 31/12/2015, s'élève à 527 331 Dinars contre 519 936 Dinars du 01/01/2014 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	526 151	518 756
Rémunération du dépositaire	1180	1180
Total	527 331	519 936

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/01/2015 au 31/12/2015, à 179 019 Dinars contre 177 557 Dinars du 01/01/2014 au 31/12/2014, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Redevances CMF	116 923	115 279
Honoraires du commissaire aux comptes	30 459	30 664
Jetons de présence	15 000	15 000
Rémunération du Président du Conseil	2 118	1 968
T.C.L	14 390	13 361
Autres charges	130	1285
Total	179 019	177 557

4- Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à 14 Dinars contre 105 840 Dinars au 31/12/2014, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes à recevoir	14	-
Annuité Emprunt obligataire « HOURIA 2000 » (*)	-	105 840
Total	14	105 840

(*) Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance a été encaissée au 21/12/2015.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par actions :

Données par actions	2 015	2 014	2 013	2 012
Revenus des placements	5,118	5,029	5,224	4,654
Charges de gestion des placements	0,477	0,477	0,517	0,476
Revenus net des placements	4,640	4,552	4,706	4,177
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	0,162	0,163	0,172	0,156
Résultat d'exploitation (1)	4,478	4,389	4,534	4,021
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,146	-0,139	-0,499	-0,142
Sommes distribuables de l'exercice	4,333	4,251	4,035	3,878
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,001	0,007	0,016	0,005
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,001	-0,001	-0,004	-
Frais de négociation de titres	-0,001	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-0,001	0,006	0,012	0,005
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,477	4,396	4,546	4,026
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,001	0,006	0,012	0,005
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	-0,001	-0,004	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,002	0,005	0,008	0,005
Distribution de dividendes	4,251	4,035	3,878	3,885
Valeur liquidative	102,877	102,798	102,577	102,412

5- 2 Ratios pertinents:

Libellé	2015	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	116 918 628	115 275 204	131 454 455	128 150 554
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,23%	4,15%	3,96%	3,80%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » ainsi que des résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » :

1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 10,53 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires et Certificats de dépôts) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « BH INVEST », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 28 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
CMC- DFK International
Hichem AMOURI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.**

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE », nous avons été avisés des conventions suivantes rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la « BANQUE DE L'HABITAT » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 180 Dinars en TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la société « BH INVEST » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « BH INVEST » est calculée au taux de 0,45 % de l'actif net. A ce titre, les honoraires de gestion au titre de l'année 2015, s'élèvent à 526 151 Dinars TTC.
- Un placement de 5 certificats de dépôts émis par la société « MODERN LEASING » pour un encours, au 31 Décembre 2015, de 7 451 611 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Un placement d'un certificat de dépôts émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour un encours, au 31 Décembre 2015, de 998 890 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Un placement en comptes à terme émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour un encours, au 31 Décembre 2015, de 19 532 000 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération du Président du Conseil d'administration s'élève à 177 Dinars brut par mois.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 28 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :
CMC- DFK International
Hichem AMOURI**